

NOTAIRE

791

3 questions à : Anne-Laurence Monéger

« Des contenus dédiés à la profession et en adéquation avec la pratique »



Accompagner les notaires, autrement : Anne-Laurence Monéger a été nommée directrice de l'activité « Notaires » chez LexisNexis, continuant bien entendu à travailler en étroite relation avec la rédaction « Notaires » qu'elle dirigeait depuis septembre 2011.

Ses projets sont nombreux, elle les évoque à travers les questions d'accompagnement de la profession, de politique commerciale et d'innovation...

1 Comment allez-vous continuer à accompagner le notariat ?

Notre maison fait preuve d'un attachement historique à la profession notariale. Depuis l'origine, nous concevons des contenus dédiés à la profession et en adéquation avec la pratique. Notre objectif aujourd'hui est de permettre une diffusion large de l'information juridique au sein de l'office, et un accès généralisé à une documentation pertinente. Nous nous adressons au notaire mais aussi aux différents collaborateurs de l'étude. Sont en jeu la sécurisation des actes et l'accomplissement du devoir de conseil du notaire. La profession évolue, elle doit rester stable sur son cœur de métier tout en développant des qualifications nouvelles... La fiabilité et la réactivité de nos contenus scientifiques, pratiques et de nos formules sont au centre de notre stratégie et de nos activités. Je poursuivrai par conséquent cette tâche sous un autre angle, moins éditorial et dans une approche plus stratégique des besoins de la profession. Nous avons signé un partenariat avec *MyNotary.fr* qui va totalement dans ce sens (*V. JCP N 2017, n° 28, act. 719*).

2 Quelle nouvelle politique commerciale allez-vous impulser ?

L'important pour nos clients est de maîtriser leur budget documentaire et c'est pour cela que nous proposons des offres leur permettant de connaître précisément les tarifs pour

plusieurs années, avec une augmentation significativement inférieure à celle pratiquée par les éditeurs concurrents.

Tenant compte des habitudes de consultation dans les études, nous allons continuer à effectuer des remises sur les abonnements papiers en présence d'un abonnement *on-line*.

Nous avons aussi pris en compte des effets de la loi « Croissance » concernant la disparition des Clercs habilités. Afin de ne pas pénaliser les études qui ont nommé des notaires salariés depuis début 2016, une remise exceptionnelle est appliquée sur la part correspondant à ces derniers.

Enfin, nous proposons des conditions particulières aux notaires les plus fragiles, pour leur permettre d'accéder à l'information et la documentation juridique à un tarif adapté : offre aux « Très petits offices », dont le chiffre d'affaires est inférieur à 400 000 € par an avec une remise de 50 % sur nos solutions Lexis 360® Notaires, mais aussi tarif d'accompagnement progressif aux notaires créateurs pendant les premières années après leur installation.

Cette année, j'ai eu l'occasion de rencontrer plusieurs présidents de chambres et de conseils régionaux afin d'évoquer ces questions. Je vais poursuivre ces échanges avec les représentants de la profession dans les différentes régions.

3 Quels seront vos projets en matière d'innovation ?

Je vais continuer à soutenir les évolutions de Lexis 360® Notaires, site innovant, et adapté aux besoins « métier » du notariat, puisque nous l'avons spécifiquement conçu, avec, et pour, la profession notariale. De nouveaux contenus continueront à être intégrés, avec toujours une écriture résolument pratique. Afin de tenir compte de l'ouverture des frontières, et des dossiers de plus en plus à l'international, nous développons notre collection de fiches en droit comparé. Nous poursuivrons notre activité en matière de fascicules de synthèse, sortes de « boussoles » scientifiques et pratiques guidant les utilisateurs, et le développement des modèles de « lettres aux clients », après un rendez-vous à l'étude. Notre fonds de jurisprudence *JurisData* nous permet d'être précurseurs en matière de justice prédictive. « *Données quantifiées JurisData* » sera disponible sur Lexis 360® Notaires, permettant aux praticiens de consulter les décisions d'indemnisation en matière d'aliments, de divorce ou de bail rendues par le tribunal dont dépendent leurs clients. Nous enrichirons encore les contenus en ligne, notamment avec l'accès aux commentaires et aux annotations des « Codes bleus » directement sur la base Lexis 360® Notaires. Sont déjà disponibles le Code civil avec les annotations rédigées sous la direction du professeur Leveneur. Le Code rural va être intégré en fin d'année avec les commentaires du professeur Bosse-Platière et de son équipe. Enfin, nous n'oublions pas notre métier d'éditeur de livres et j'ai le grand plaisir de vous annoncer, non seulement, la réédition en octobre de l'ouvrage *Droit des successions* du professeur Michel Grimaldi, mais également la parution d'un *Guide pratique des successions*, que vous pourrez découvrir sur notre stand au Congrès des notaires.

PROPOS RECUEILLIS PAR CATHERINE LARÉE